

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.13/25

Réponses ultérieures à l'interpellation 3.02/25 – « Développement Gare Sud : Réouverture de la Croisée des Loisirs et mobilité » Groupe CS-POP et Vert-e-s, Mme Mérane Woudmann

En réponse à la question écrite, le Conseil communal peut donner les informations suivantes concernant les points soulevés en lien avec les questions de mobilités et de stationnement du futur Raiffeisen Park. Il est utile de rappeler que les questions en lien avec les informations données dans les médias ne correspondent pas toujours aux informations données au Conseil de Ville. Les réponses ci-dessous permettent d'apporter les éclairages utiles.

1. Est-ce qu'un accord oral entre le promoteur de la Croisée des Loisirs et « La Migros », sans plus de précision, est une garantie considérée comme suffisante par le Conseil communal que le parking de la Migros puisse répondre aux pointes d'utilisation de la Croisée des Loisirs ?

Le Conseil communal est en contact régulier avec le Raiffeisen Park et la Migros dans le cadre notamment du plan spécial Gare Sud. Les derniers échanges ont confirmé que les deux parties ont une vision commune sur l'utilisation des places de parc du secteur Migros qui est actuellement ouvert à l'ensemble de la population. Dans le cadre du projet du Raiffeisen Park, le promoteur a planifié la réalisation d'un parking en silo qui permettra de répondre à ses besoins en situation normale et qui pourrait être doublé en capacité pour créer un parking mutualisé avec l'Hôpital du Jura. Tant que le parking Migros existe, ce dernier pourra continuer à être utilisé par les clients du secteur dont ceux du Raiffeisen Park. En cas de projet sur le terrain Migros, la Municipalité veillera à s'assurer qu'une offre suffisante en stationnement soit planifiée sur ce terrain.

2. Comment se fait-il que l'accord oral entre le promoteur et « La Migros » n'implique pas le Conseil communal ?

Comme indiqué au point 1, le Conseil communal a eu l'occasion d'échanger régulièrement tant avec le Raiffeisen Park qu'avec la Migros sur l'utilisation des places de parc pour l'ensemble des clients de la zone.

3. Comment se fait-il que le plan de mobilité ne soit pas déjà disponible ?

Le plan de mobilité est bien disponible. Il a été réalisé pour le Raiffeisen Park et a été finalisé le 9 avril 2024 et intégré dans la demande de permis de construire qui a été publiée le 26 juillet 2024. Le permis de construire a été délivré le 25 octobre 2024 avec ce plan de mobilité qui fait partie intégrante du projet. Une analyse plus globale a été faite sur les questions de mobilité et de stationnement pour l'ensemble du secteur Gare Sud qui n'est pas à considérer comme un plan de mobilité d'entreprise mais comme une étude qui a permis de vérifier la capacité du réseau routier pour absorber l'ensemble du trafic généré par Gare Sud et définir les mesures nécessaires.

4. La diminution de l'offre sur la ligne de bus concernée ne fait-il pas craindre au Conseil communal que les conclusions de cette étude ne soient plus applicables ?

L'étude de stationnement mentionnée sous cette question a été mandatée non pas par le Service UETP mais par la société Dropoly, promotrice du Raiffeisen Park. Le plan de mobilité a bien tenu compte des facteurs de réduction liés à la qualité de desserte en transports publics. Concernant la diminution de l'offre des bus sur les lignes régionales, elle n'affectera pas le nombre de bus qui desservira la rue Emile-Boéchat. L'effet de la réduction de l'offre reste assez marginal par rapport à l'offre globale qui a été prise en compte pour le plan de mobilité. Il est utile de rappeler que l'offre des CFF ne sera pas réduite mais au contraire améliorée. Il faut aussi rappeler que la distance à la Gare CFF et à la gare routière, qui dessert tous les bus de la région, Moutier y compris, est à 7-8 minutes du Raiffeisen Park. Les jeunes et les familles de la région et hors canton pourront donc facilement venir en transports publics et à pied.

5. Est-ce que l'arrêt de bus « Emile-Boéchat » situé à 300 m de la Croisée permet réellement cette diminution du besoin en stationnement ?

La présence de cet arrêt qui est desservi deux à trois fois aux heures creuses et trois à quatre fois aux heures de pointe, par les bus allant jusqu'à Courrendlin ou jusqu'à Moutier ou Rebeuvelier, permet effectivement de réduire quelque peu le nombre de places de parc mais de manière marginale puisque les futurs clients du Raiffeisen Park viendront également de l'ensemble du Canton du Jura et des régions voisines. L'offre régionale en transports publics des bus et les trains qui desservent la Gare CFF a ainsi été prise en compte.

6. Comment se fait-il que cet arrêt de bus ne soit toujours pas accessible aux PMR alors que la Loi sur l'égalité des personnes handicapées l'imposerait depuis fin 2023 ?

Une étude a été menée pour adapter tous les arrêts qui le nécessitent aux PMR. Les arrêts sont adaptés en fonction des projets de réaménagement de routes ou de rues comme cela a déjà été le cas à la Place de la Gare ou à la route de Bâle par exemple. L'arrêt situé à la rue Emile-Boéchat sera adapté par la suite. Il n'y a

actuellement pas de montant spécifique prévu pour l'ensemble des arrêts dans la planification financière de la Commune.

7. Est-ce que ce nombre de places vélos est réellement suffisant en tenant compte de la réduction de 50 à 80% des besoins en stationnement voitures prévus par l'étude de stationnement ?

Selon l'ancienne situation de la Croisée des Loisirs (avant sa démolition) et de Cinémont, il existe 7 places vélos. Le complexe drainait jusqu'à présent environ 220'000 visiteurs par année. Les constats faits sur place ont mis en évidence qu'il y avait au maximum 10 vélos stationnés. Cette faible utilisation s'explique d'une part, par le fait que la majorité des visiteurs se rendent sur les lieux en voiture, en transports publics et à pied. L'accès pour les vélos pour traverser les voies est par ailleurs très difficile.

Avec le nouveau complexe comprenant Cinémont et le Raiffeisen Park, le nombre de visiteurs va doubler. C'est pour cette raison que le plan de mobilité prévoyait au départ 20 places, selon les normes définies par le bureau mandaté par Dropoly SA.

Suite à l'opposition des milieux soutenant la mobilité douce, le nombre a été augmenté afin d'améliorer l'offre en général. Le projet prévoit actuellement 55 places pour les vélos dont 21 couvertes et 10 places pour les motos. S'il devait être constaté que ce nombre était insuffisant, un bilan serait réalisé avec le Raiffeisen Park afin de l'adapter aux besoins, selon les termes de la convention signée avec Pro Vélo (point suivant)..

8. Comment se fait-il que l'ATE ait dû batailler ferme pour obtenir une augmentation du nombre de ces places vélos, qui sont pourtant indispensables si l'on envisage réduire de 50 à 80% les besoins en stationnement voitures ?

La demande formulée par les milieux de la mobilité douce par l'intermédiaire de Pro Vélo (et non l'ATE) a permis de sensibiliser le Raiffeisen Park afin d'augmenter le nombre de places vélos au-delà du nombre défini par le plan de mobilité. Le promoteur a été sensible à l'intérêt d'offrir une place plus importante à la mobilité douce comme le préconisaient les milieux de la mobilité douce. Une convention a été établie entre les parties qui prévoit que « le promoteur s'engage également à créer des places de stationnement supplémentaire pour les vélos, en lieu et place des places de parking voiture existantes, si les places prévues initialement devaient ultérieurement s'avérer insuffisantes pour répondre à la demande ». Avec cette convention, qui fait partie intégrante du permis de construire délivré, il sera donc possible de demander l'augmentation du nombre de places vélos si la demande dépasse l'offre.

9. Le Conseil communal a-t-il oublié son engagement pris lors du référendum de 2014 ?

En 2014, le Conseil communal avait bien indiqué qu'un futur agrandissement serait aux frais du promoteur. Les informations données dans le Quotidien Jurassien dont les propos n'engagent pas le Conseil communal ont pu créer une confusion car le Conseil communal n'a pas l'intention de participer aux frais d'un agrandissement du parking.

10. Ce bail arrive à échéance au 1^{er} janvier 2026, sera-t-il renouvelé ? En cas de reconduction, le Conseil communal a-t-il prévu ce risque dans sa réflexion sur le plan spécial « Gare Sud » ?

Le bail sera renouvelé tacitement d'année en année tant que le parking garde sa dimension et sa vocation actuelle. Des discussions sont en cours afin de permettre au Raiffeisen Park de réaliser un parking en silo qui a été intégré dans le projet du plan spécial Gare Sud. Il s'agira encore de déterminer à quelles conditions le terrain pourrait être mis à disposition du Raiffeisen Park, par exemple sous la forme d'un droit de superficie.

11. Où en est le projet mentionné lors du référendum de 2014 prévoyant la création prochaine d'un deuxième passage sous-voies donnant en face du parking de la Croisée ?

L'idée de ce passage a été intégrée dans le projet d'agglomération dans une vision à long terme et à condition qu'il y ait une demande importante en vue de sa réalisation. Actuellement, le Conseil communal privilégie l'aménagement d'une nouvelle passerelle CFF à l'Ouest de la Gare et a engagé une analyse afin de réduire les coûts de l'ouvrage. Le Conseil communal est en contact également avec les CFF afin d'améliorer l'accessibilité au passage sous-voie actuel en particulier par l'aménagement de rampes côté Nord et côté Sud, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Cette amélioration du sous-voies est jugée indispensable à court terme, ce que la Municipalité a encore rappelé récemment, avec l'appui du Canton, aux CFF.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin